

Allocations familiales pour les enfants placés dans une famille d'accueil

Période

Ce formulaire nous permet de vérifier chaque année si les allocations familiales en faveur de l'enfant placé sont payées correctement et à la bonne personne.

Nous comptons sur votre collaboration. Veuillez nous avertir immédiatement si l'enfant quitte votre famille.

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, adressez-vous à l'organisme mentionné ci-dessus.

contact
téléphone
fax
dossier n°

Avis important!

Dans le passé, un enfant ne pouvait avoir droit aux allocations familiales majorées d'orphelins que si, avant le décès de (l'un de) ses parents, soit le père soit la mère avait droit aux allocations familiales.

Depuis le 1^{er} octobre 2007, toute personne qui peut avoir droit aux allocations familiales pour l'enfant (un frère, une soeur, l'un des grands-parents, un oncle, une tante, un parent d'accueil, le beau-père, la belle-mère, etc.) peut avoir droit aux allocations familiales majorées d'orphelins.

Pour les enfants qui sont devenus orphelins avant le 1^{er} octobre 2007, la personne qui a droit aux allocations familiales doit demander elle-même les allocations familiales majorées. Prenez dès lors contact avec la caisse d'allocations familiales si les allocations familiales majorées d'orphelins ne sont pas encore payées en faveur d'un enfant se trouvant dans cette situation.

1 Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance

2 Qui a placé l'enfant chez vous ?

le juge de la jeunesse, depuis le

une autorité compétente en matière de protection de la jeunesse, depuis le

un service de placement familial agréé ou une oeuvre d'adoption agréée, depuis le
(dénomination et adresse)

.....

p. ex. placé par les parents ou le juge de paix, attribution de l'autorité parentale/de la garde matérielle par le juge, internement, détention

le CPAS, depuis le

autre depuis le
(éventuellement dénomination et adresse de l'institution)


.....

3 **Pendant la période indiquée,** non
avez-vous reçu une intervention dans les frais d'entretien ou d'éducation de l'enfant ? oui, de l'autorité compétente en matière de protection de la jeunesse
p. ex. des parents, de la mutualité d'un service des personnes handicapées
 du CPAS
 autre

4 **Pendant la période indiquée,** oui
l'enfant a-t-il résidé de façon ininterrompue dans votre famille ? non
 il a quitté définitivement notre famille le
et réside à présent à/chez (*éventuellement nom et adresse de la nouvelle famille d'accueil/institution*)
.....
.....
 il a vécu de façon indépendante sous surveillance et accompagnement
du au à l'adresse suivante:
.....
.....

5 Si le père, la mère ou un des parents adoptifs de l'enfant placé est décédé **au cours de la période indiquée** : nom et prénom de la personne décédée :
..... date de naissance

6 **A partir de 18 ans**
Le placement a-t-il été prolongé ? oui, jusqu'au
 non
L'enfant majeur est-il capable d'administrer ses biens ? oui
 non, la personne suivante a été désignée :
(*nom, prénom et adresse*)
.....
.....
.....

7 **Signature**
Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification de la situation de l'enfant placé.
Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire.
Je sais que la communication délibérée de données inexactes est punissable.
Date
 Signature
Téléphone